

vernier information



BULLETIN ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Juillet 1986

COMPTES RENDUS 1985

L'analyse d'un compte rendu financier comme celle d'un budget nécessite l'alignement d'un certain nombre de chiffres, dont la lecture devient rapidement rébarbative. Ce qui importe en premier lieu c'est de connaître la situation générale qui se qualifie globalement de bonne ou mauvaise, avec toute une gamme de nuances entre ces deux appréciations.

Pour 1985 nous pouvons estimer que les dépenses sont conformes aux prévisions budgétaires. En effet sur un total prévisionnel de dépenses de Fr. 31 092 000.—, le dépassement en chiffres réels s'élève à Fr. 657 109.— soit 2,11%.

Cette somme comprend des dépenses extraordinaires dues au déneigement, qui s'élève à Fr. 270 756.— soit le 0,9% du budget. Sans cette dépense imprévisible le dépassement aurait été ramené à 1,20%. Les rubriques qui présentent un dépassement significatif sont les suivantes:

Achats de matériel et mobiliers administratifs supplémentaires	Fr.	21 468.—
Frais d'honoraires fiduciaires et d'avocats	Fr.	17 487.—
Frais d'impression pour les agents municipaux	Fr.	15 945.—
Achat d'une fraiseuse à neige et accessoires	Fr.	13 315.—
Frais d'études supplémentaires	Fr.	40 344.—
Frais d'études supplémentaires pour les bâtiments	Fr.	67 722.—
Office social municipal	Fr.	23 970.—
Frais d'entretien des véhicules TPV	Fr.	60 304.—
Abris publics TPV	Fr.	11 552.—

En ce qui concerne les recettes, nous enregistrons pour 1985 une moins-value sur le rapport du centime additionnel de Fr. 136 632.—. La progression par rapport à 1984 est de 5,25%. Elle aurait dû être de 5,86% pour atteindre le chiffre budgétisé. Cette diminution provient d'un tassement sur les revenus des personnes physiques et morales, dont les causes sont multiples et complémentaires parmi lesquelles on peut citer: une proportion grandissante des personnes atteignant l'âge de l'AVS d'où une diminution de revenus, le faible taux d'inflation, l'exode de sociétés qui quittent le territoire communal.

Le rapport du fond de péréquation intercommunal est également inférieur de Fr. 117 477.—. Il faut ajouter quelques petites diminutions de recettes telles que celles de la part des taxes des compagnies d'assurances, celles des recettes des représentations culturelles, des permissions de police, de l'Office des poursuites et des TPV.

En compensation certaines recettes sont supérieures à la prévision. Mentionnons les augmentations suivantes:

Fonds d'équipement intercommunal	+ Fr.	455 162.—
Parts sur les bénéfices immobiliers	+ Fr.	94 733.—
Intérêts des fonds placés	+ Fr.	61 032.—
Recettes piscines et bassins de natation	+ Fr.	68 524.—
Amendes	+ Fr.	34 060.—
Recettes diverses	+ Fr.	241 705.—

Cette dernière recette comprend une substantielle augmentation due à la refacturation à l'Etat des frais de déneigement sur les routes cantonales.

Le résultat financier 1985 s'établit de la façon suivante:

Total des recettes	Fr. 32 147 434,30
Total des dépenses	Fr. 31 879 914,65
Boni d'exercice	Fr. 267 519,65
Fonds de réserve grands travaux	Fr. 1 400 000.—

La poursuite des investissements dans les grands travaux (assainissement, routes, bâtiments, sports, etc.) la consolidation des subventions et allocations aux activités sociales, culturelles, sportives est étroitement liée à la progression des ressources.

Il importe donc que celles-ci puissent croître à l'avenir notamment par l'augmentation significative des postes de travail dans les activités secondaires et tertiaires.

Le rapport administratif et financier de la commune pour 1985 est disponible à la Mairie et dans les bureaux des agents municipaux.

BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES

Bibliothèque des Ranches

La bibliothèque sera fermée du 30 juin au 30 août.

Dès le 1er septembre, nouvel horaire:

mardi: 16h-20h
mercredi: 15h-18h

Bibliothèque des Avanchets

Horaire d'été: du 30 juin au 30 août

lundi: 16h-20h
jeudi: 9h-12h

Fermeture estivale: du 14 juillet au 3 août.

Dès le 1er septembre horaire habituel.

lundi: 16h-20h
jeudi: 9h-12h et 15h-18h
vendredi: 15h-18h

Bibliothèque du Lignon

La bibliothèque sera fermée du 30 juin au 25 août.

Bibliothèque de Châtelaïne

La bibliothèque sera fermée du 30 juin au 25 août.

TAILLE DES HAIES

Les autorités rappellent les dispositions de l'art. 76 de la loi sur les routes:

- Les propriétaires sont tenus de couper, jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Ce travail devra être effectué à front des chemins communaux et privés, jusqu'au **15 juillet 1986**. Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires et les contrevenants seront poursuivis, conformément à la loi.

Chardons et mauvaises herbes

Les mêmes dispositions sont applicables aux propriétaires de parcelles envahies par les chardons et mauvaises herbes, conformément à l'art. 1 de la loi sur les cultures et les fonds ruraux. **Délai de nettoyage: 15 juillet 1986.**

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dès le 1^{er} juin 1986, le Conseil administratif est présidé par Monsieur François SATIN qui, conformément à la loi, prend le titre de Maire.

Madame Solange SCHMID a été appelée à la vice-présidence.

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 13 mai dernier, le Conseil municipal a procédé à l'élection de son bureau pour la législature 1986-1987.

Président:	M. Georges BAECHLER (R), premier vice-président, qui succède à M. Marc-Henri BRELAZ (PDT)
1^{er} vice-président:	M. Jean-Claude SEYDOUX (DC)
2^{ème} vice-président:	M. Pierre RONGET (L)
Secrétaire:	Mme Gabrielle FALQUET (S)
Vice-secrétaire:	M. Marc-Henri BRELAZ (PdT)
Membre:	M. André KELLER (Vig.).

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 avril 1986

Le Conseil municipal, présidé par M. Marc-Henri BRELAZ, a pris les délibérations suivantes:

- Assermentation de M. Michel URBEN (S), domicilié à Aïre, en remplacement de Mme Agnès TAILLARD, démissionnaire.
- Préavis favorable au projet de modification du régime des zones de construction de la commune pour la création d'une zone de verdure au chemin de Sales à Vernier, en vue de l'agrandissement du cimetière de Vernier.

Séance du mardi 13 mai 1986

Sous la présidence de M. Georges BAECHLER (R), le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

- Crédit de construction de Fr. 6 500 000.— pour les travaux de rénovation et de transformation de la Maison CHAUVET-LULLIN, située à Vernier-Village et propriété de la Commune, ainsi que l'aménagement du parc.

Travaux qui permettront la réalisation d'une maison communale au village comprenant notamment des salles pour sociétés et groupements; un jardin d'enfants; une bibliothèque publique; une salle polyvalente pour spectacles, expositions, etc.

L'aménagement du parc prévoit des zones de détente et jeux d'enfants ainsi que les bases pour l'installation d'un théâtre de verdure.

- Crédits supplémentaires pour l'exercice 1985.
- Approbation des comptes 1985 de la Fondation communale Vernier-Signal.
- Approbation des comptes 1985 de l'administration municipale présentant aux recettes Fr. 32 147 434,30 et aux dépenses Fr. 31 879 914,65, laissant un excédent de recettes de Fr. 267 819,65.
- Crédit de construction de Fr. 100 000.— pour la réalisation d'une couverture légère d'un boulo-drome de Balexert.
- Préavis pour une requête préalable en autorisation de construire au chemin de la Chesnaie à Châtelaine (deux villas jumelles).
- Crédit d'étude de Fr. 100 000.— pour la reconstruction du chemin des Corbillettes, avec la création d'un trottoir et d'une piste cyclable.

Séance du mardi 24 juin 1986

Au cours de cette séance, les conseillers municipaux ont pris notamment les délibérations suivantes:

- Ouverture d'un crédit de construction de Fr. 950 000.— pour la réalisation de la Maison des jeunes à Avanchet-Balexert, sous le Pont du Pailly.
Le programme comprend notamment une salle principale pour réunions ou discos, avec bar, cuisinette; une salle de répétition pour musiciens et une salle accueil-bureau.
- Réfection des aménagements extérieurs du groupe scolaire du Lignon, du jardin Robinson et de l'éclairage du mail du Lignon.
Travaux rendus nécessaires après une longue période d'utilisation qui nécessite une remise en état complète des surfaces bitumées et vertes; diverses améliorations au jardin Robinson (drainages, aménagement des accès, etc) et le remplacement des luminaires de l'éclairage public constamment détériorés.
- Assainissement du quartier de l'Écu, 2ème étape, avec réfection du chemin du Moulin-des-Frères et la correction du Nant de la Noire.
- Adhésion de la commune au Groupement intercommunal pour un service intercommunal d'informatique et approbation des statuts dudit groupement.
Achat de la parcelle 2.301, sise au chemin Jean-Simonet à Châtelaine appartenant à l'Hoirie Court.

CIRCULATION

Le Département de justice et police, conformément à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), le règlement sur la circulation publique et l'ordonnance sur la signalisation routière, a pris divers arrêtés concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de notre commune:

Chemin de la Greube

1. Des signaux de danger «Cassis» (1.06) sont placés de part et d'autre du **seuil de ralentissement de la vitesse aménagé** sur le chemin.
2. Un signal «Stop» (3.01) est placé sur le chemin de la Greube, à son intersection avec le chemin des Vidollets, côté usine Givaudan.

«Via de Coisson»

1. La durée du parcage est limitée à 2 heures au maximum, les jours ouvrables de 8h00 à 19h00, sur le parc de stationnement dit de la «Via de Coisson».
2. Des signaux «Parcage autorisé» (4.17), munis d'une plaque complémentaire appropriée, indiquent cette prescription.

Chemin des Marais

1. La circulation de tout véhicule est interdite dans le chemin des Marais, sur son tronçon compris entre le chemin des Corbillettes et la boucle de rebroussement sise sur ledit chemin, en direction de l'avenue Louis-Casaï.

Les riverains, au sens de l'article 17, alinéa 3, de l'ordonnance sur la signalisation routière, ne sont toutefois pas soumis à cette restriction.

Un signal «Interdiction générale de circuler dans les deux sens» (2.01), muni d'une plaque complémentaire portant la mention «Riverains autorisés», indique cette prescription.

2. La circulation de tout véhicule est interdite dans le chemin des Marais, sur son tronçon compris entre l'avenue Louis-Casaï et la boucle de rebroussement précitée.

Des signaux «Interdiction générale de circuler dans les deux sens» (2.01) indiquent cette prescription.

Route du Bois-des-Frères (contre-route de la...)

1. L'arrêt des véhicules est interdit des deux côtés de la contre-route desservant le complexe de la piscine du Lignon, à l'exception du parc de stationnement aménagé en face de l'immeuble portant les Nos 36 et 38 de la route du Bois-des-Frères.
2. La contre-route de la route du Bois-des-Frères desservant le complexe de la piscine du Lignon est décrétée à sens unique sur toute sa longueur; sens autorisé: chemin Isaac-Anken - chemin Barde.
 - a) Des signaux «Accès interdit» (2.02) et «Sens unique» (4.08) indiquent cette prescription.
 - b) Un signal «Oblique à droite» (2.37) est placé au débouché du chemin de la Muraille (parc de stationnement de la piscine) sur la contre-route de la route du Bois-des-Frères.
3. Un signal «Stop» (3.01) est placé au débouché de la contre-route de la route du Bois-des-Frères, sur celle-ci.

Chemin des Lézards

1. Le chemin des Lézards est décrété à sens unique 50 m. après son intersection avec le chemin de la Verseuse; sens autorisé: en direction du chemin des Campanules.

- Des signaux «Accès interdit» (2.02) et «Sens unique» (4.08) indiquent cette prescription.
2. Un signal «Stop» (3.01) est placé au débouché du chemin des Lézards sur le chemin de la Verseuse.

AVEC LES SAPEURS-POMPIERS

Par délégation du Conseil d'Etat, le Département de l'intérieur et de l'agriculture a nommé:

M. Jean-Claude CIMA au grade de capitaine

M. Pascal FLEURY au grade de lieutenant.

Le vendredi 23 mai dernier, dans le parc de la Mairie, en présence des autorités communales et des représentants cantonaux et communaux des services de lutte contre l'incendie, a eu lieu la cérémonie officielle de remise de la Compagnie des sapeurs-pompiers au nouveau commandant.

Le cap. Jean-Claude CIMA succède au cap. Paul DORIER, qui, entré à la Compagnie en 1959, en a assumé le commandement de 1982 à 1986.

Agrémentés par la Fanfare municipale de Vernier, de très vifs remerciements et félicitations ont été adressés à l'ancien et au nouveau capitaines, pour leur dévouement au service de la population verniolane.



Au cours de cette sympathique manifestation, M. André CHILLIER, Maire et délégué du Service du feu, remis aux pompiers de Vernier une bannière — dont Mme CHILLIER, son épouse, en est la marraine — pour marquer le souvenir de son père, M. Denis CHILLIER, capitaine de 1947 à 1955.

A L'ECOLE D'AÏRE

Lors de la fête des Promotions des classes enfantines à Vernier, les autorités municipales, par la voix de M. François SATIN, Maire, ont témoigné leur reconnaissance à Mme Monique GUERIN, maîtresse principale de l'école enfantine d'Aïre, qui a fait valoir ses droits à la retraite, après 24 ans d'activité au service des enfants de la presqu'île.

DU NOUVEAU À LA POSTE DE VERNIER



Monsieur Clément, administrateur de la poste de Vernier a été appelé à diriger l'office du Grand-Saconnex. Pour lui succéder, Monsieur Alphonse MICHEL, venant de Genève 24 Les Acacias, a repris en avril la direction de la poste du village.

Monsieur MICHEL est arrivé à Genève en 1955. Il s'est formé dans divers services, entre autres l'expédition des lettres et les trains-poste. Devenu cadre, il a fonctionné en tant que chef de bureau, chef de service et enfin administrateur à Genève 4 Plainpalais, Genève 1 Mont-Blanc et Genève 24 Les Acacias.

Son plus cher désir est d'établir et maintenir d'excellents rapports avec les clients de la poste et la population en général, comme ses prédécesseurs ont su le faire avant lui. Il se tient donc à votre disposition pour résoudre vos problèmes et régler d'éventuels litiges.

★ ★ ★

Le 2 juin, le temps de travail des fonctionnaires postaux a passé de 44 à 42 heures par semaine. Dès cette date seront assurées une tournée de distribution complète le matin et une tournée complémentaire l'après-midi pour des journaux politiques. Simultanément, la fermeture sera avancée le soir à 18 heures.

Cette mesure permettra de maintenir les prestations sans avoir recours à une main-d'oeuvre supplémentaire qu'il faudrait aller chercher dans d'autres régions de Suisse. Cette fermeture avancée élargira aussi la marge de temps nécessaire pour assurer l'acheminement du courrier le même soir vers les autres régions de la Suisse et garantir la distribution le lendemain.

MUTATION

M. Jean-Frédéric SANDOZ, directeur du Collège du Renard, auteur d'un article dans ce bulletin, a été nommé «chargé de mission» auprès de la Direction générale du Cycle d'orientation et prendra la responsabilité du service des épreuves communes. Pour lui succéder, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Harry KOUMROUYAN.

SERVICES TECHNIQUES

SERVICE D'ARCHITECTURE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Conseillère administrative déléguée: Mme Solange SCHMID

Effectif:

Le service comprend:

- 1 chef de service,
- 1 chef de l'entretien des bâtiments,
- 1 technicien de maintenance des installations,
- 1 secrétaire,
- 18 concierges.

Ses tâches:

A — Architecture:

- la gestion des bâtiments communaux;
- le contrôle de l'exécution et des finances des constructions neuves confiées à des mandataires;
- la planification des constructions futures, soit l'étude des nécessités et propositions de solutions sur la base d'avant-projets;
- l'entretien lourd des bâtiments, soit la rénovation des édifices présentant des vieillissements importants de leurs enveloppes. Travaux qui ne peuvent être assurés par le budget ordinaire d'entretien et qui font l'objet de crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal;
- l'exécution de transformations légères.

- Améliorations des accès pour handicapés - Installations d'ascenseurs aux écoles de Balexert/Libellules - Transformation de l'ascenseur de la salle des Fêtes du Lignon 225 000.—
- Entretien lourd 1984:
- Centre de Rencontres d'Aire: divers travaux de carrelage et peinture.
- Groupe scolaire du Lignon: réfection des toitures, pose de nouveaux stores, peinture des menuiseries extérieures, isolation des contrecœurs des vitrages et révision des installations.
Ecole enfantine de Balexert: réfection de la toiture, changement des vitrages et des stores, peintures et contrôle des installations 1 640 000.—
- Restauration de la villa ch. du Croissant 3 228 000.—

Depuis 1982, les principaux travaux réalisés sont:

1982/1983

- Réaménagement des bureaux Mairie et aménagement du service technique à l'ancienne Mairie 184 000.—
- Installation du jardin d'enfants «Le Trèfle» à l'école des Libellules 112 400.—
- Piscine du Lignon: aménagement des bureaux, création d'un boulodrome et réfection de l'alimentation en eau 380 000.—
- Rénovation de l'école de Vernier-Place 2 107 000.—
- Restauration de l'école enfantine du Village 87 000.—
- Centre de quartier des Avanchets 422 000.—
- Crèche des Avanchets 2 028 300.—
- Bibliothèque des Avanchets 390 000.—
- Rénovation colonie de Boveau 335 000.—
- Rénovation et transformation du chalet d'En-Haut à Planachaux 440 000.—

1984

- Salle des fêtes du Lignon:
- Aménagement du Service santé jeunesse + sonorisation de la salle et création d'un local gradins basket 150 000.—

1985

- Entretien lourd 1985:
- Rénovation école primaire Balexert: travaux semblables à ceux réalisés à l'école enfantine.
- Rénovation de la cuisine du Lignon, ventilation du Centre de rencontres d'Aire et remise en état vitrages de l'école d'Aire 1 226 000.—
- W.-C. public de l'école enfantine du village 130 000.—
- Démolition de l'école Henri-Golay 60 000.—

1986 — Travaux en cours, montants crédits votés

- Transformation et agrandissement du poste sanitaire P.C. des Libellules 1 520 000.—

Pour les années à venir les travaux suivants sont envisagés:

- L'extension du centre de voirie.
- Construction d'une école de 8 classes à l'avenue Henri-Golay et de 3 classes supplémentaires à l'école de Balexert.
Classes nécessitées par l'extension de la région de Châtelaine.
- Le périmètre de l'école Henri-Golay pourra être complété par des logements et une maison de quartier.
- L'entretien lourd sera poursuivi principalement pour la Mairie et les écoles des Libellules et d'Avanchet.

1986 — Entretien lourd 1986

- Rénovation de l'école d'Aïre, transformation Centre de rencontres d'Aïre, chaudière de l'école de Vernier Place et isolation de l'appartement du concierge des Ranches 1 425 000.—

1986 — Crédits votés pour ouverture de chantier en 1986

- Abri public dans la Maison du village 520 000.—
- Maison des Jeunes d'Avanchet 920 000.—
- Couverture boulodrome Balexert 100 000.—
- Maison Chauvet-Lullin: transformation et rénovation 6 500 000.—

B — Entretien des bâtiments

- Préparation et gestion des budgets d'entretien des bâtiments communaux, du mobilier et du matériel.
- La gestion du stock du mobilier scolaire et son entretien.
- La direction des travaux de nettoyage effectués par les concierges, ainsi que la planification des tâches: remplacements en cas d'accidents, maladie, reprise d'heures supplémentaires, etc.
- Les commandes et le contrôle des travaux exécutés par des entreprises privées pour les réparations courantes, les dégâts par vandalisme.
- L'étude et la réalisation des travaux importants de transformations, équipements spéciaux dans les locaux scolaires ou bâtiments communaux.

Budget

L'évolution des demandes en réparations ou améliorations diverses ont nécessité une augmentation constante du budget d'entretien.

Les dépenses ont passé de Fr. 758 500.— en 1981
à Fr. 758 600.— en 1982
à Fr. 875 600.— en 1983
à Fr. 795 800.— en 1984
à Fr. 830 000.— en 1985.

Le montant prévu au budget 1986 s'élève à Fr. 1 155 000.—.

Liste des bâtiments communaux

ANCIENNE MAIRIE
MAIRIE
MAISON DE VILLAGE N° 22
ECOLE ENFANTINE VERNIER-VILLAGE
ECOLE ENFANTINE RANCHES
ECOLE PRIMAIRE RANCHES
ECOLE VERNIER PLACE
ECOLE CHÂTELAINE
ECOLE BALEXERT ENFANTINE
ECOLE BALEXERT PRIMAIRE
ECOLE AVANCHET-JURA
ECOLE AVANCHET-SALÈVE
LOCAL POMPIERS AVANCHET
ECOLE LIBELLULES PRIMAIRE
ECOLE LIBELLULES ENFANTINE
LOCAL POMPIERS LIBELLULES
ECOLE D'AÏRE PRIMAIRE
ECOLE D'AÏRE ENFANTINE

ECOLE LIGNON I
ECOLE LIGNON II
ECOLE LIGNON III
SALLE DES FÊTES DU LIGNON
CENTRE SPORTIF DU LIGNON
CENTRE DE VOIRIE
VILLA CHIARO
VILLA RENAUD
VILLA YERLI
JARDIN ROBINSON BALEXERT
JARDIN ROBINSON LIGNON

CENTRE AÉRÉ FRANGY ET SÉZEGNIN
CENTRE RENCONTRES AÏRE-LE LIGNON
DISCOBUL
CENTRE LOISIRS AVANCHET
CLUB AÎNÉS VERNIER
CLUB AÎNÉS LIGNON
CLUB AÎNÉS LIBELLULES
CENTRE QUARTIER BALEXERT
CENTRE QUARTIER AVANCHET
MAISON CHAUVET-LULLIN
W.-C. PUBLICS
CRÈCHE DES AVANCHETS
COLONIE VACANCES BOVEAU
BOVEAU CHALET LA FORÊT
CHALET PLANACHAUX
POSTE POLICE AVANCHET
POSTE POLICE LIGNON
BIBLIOTHÈQUE DU LIGNON
BIBLIOTHÈQUE DE CHÂTELAINE
BIBLIOTHÈQUE DES RANCHES
BIBLIOTHÈQUE DES AVANCHETS
CENTRE SOCIAL AVANCHET
CENTRE SOCIAL LIGNON
CENTRE SOCIAL LIBELLULES
LUDOTHÈQUE AVANCHET
LUDOTHÈQUE CHÂTELAINE
VESTIAIRES LIGNON
MACAV



La Maison CHAUVET-LULLIN à Vernier-Village

ECONOMIES D'ÉNERGIE

Le principe de contrôle et d'amélioration des installations de chauffage des bâtiments fut instauré en 1983, dans le cadre de l'étude globale des améliorations des isolations et des installations de chauffage des bâtiments communaux, dans le but d'économies d'énergie.

Cette tâche est assurée par le Service technique communal, dont un technicien a été formé par le Service du chauffage de la Ville de Genève.

Les principales interventions effectuées sur les installations sont:

- Les améliorations des systèmes de régulation.
- L'optimisation des rendements des chaudières par un entretien soigné et l'adaptation de brûleurs à 2 allures.
- L'utilisation d'une seule chaudière dans les installations en possédant deux (suffisant dans 90% des cas).
- Un contrôle régulier des températures des locaux et certaines modifications de circuits de distribution quand elles s'avèrent rentables. (Par exemple: obligation de laisser des classes en température continuellement pour chauffer un appartement de concierge sur le même réseau de distribution).

A ce jour, les premiers résultats concrets suivants peuvent être cités:

Ecole de Vernier Place:

Résultat après rénovation de l'école et changement des chaudières hors d'usage par une seule d'un rendement optimum.

Economie de consommation compte tenu des Degré/Jour base 20°C 22%.

Frais investis hormis la chaudière:

- mise en place des trois régulations RVL 45
 - 6 sondes de départ et retour
 - 3 sondes extérieures
- Total Fr. 2 830.—**

Ecole primaire des Ranches:

Résultat après changement des régulations et contrôle des températures.

Frais investis pour ces travaux:

- 1 polygyr
- 2 compteurs
- 1 transformateur
- 4 compteurs d'heures Fournitures **total Fr. 600.—**

Ecole de Balaxert:

La nouvelle régulation n'étant installée que depuis fin 1985, les résultats précis ne pourront être donnés qu'en 1987.

Cependant, un contrôle sur une période de 6 mois, soit de juin à décembre 1984 et 1985, laisse apparaître une économie de 7% qui a trait aux isolations du bâtiment améliorées dans le cadre de l'entretien lourd 1985 (verres isolants, isolation de la toiture et des pignons).

Groupe scolaire du Lignon

Les travaux de remise en état des sous-stations ne sont pas terminés. En effet, la régulation du Lignon I et du Centre sportif est prévue d'être changée en 1986.

L'économie citée ci-dessous n'est donc que partielle.

— Différence de degré/jour entre 1983-1984 et 1984-1985 72°C/jour, soit 82 MWH	
— Consommation 1983-1984	3 593 MWH
— Consommation 1984-1985 3054 + 82 =	3 136 MWH
économie	457 MWH, soit <u>11%</u>

Centre de Voirie

Résultat après optimisation de la régulation, pose d'un brûleur à 2 allures et mise en fonction des 2 chaudières en cascade.

— Consommation saison 1982-1983 = 123 000 l.	
Degré/Jour de la période 3245, soit	<u>37,90 l./°C/jour</u>
— Consommation saison 1984-1985 = 109 000 l.	
Degré/Jour de la période 3455, soit	<u>31,54 l./°C/jour</u>
soit une économie de consommation de	$\frac{6,36 \times 100}{37,90} = \underline{16,8\%}$

Frais investis pour ces travaux:

- mise en place d'un polygyr
- 1 sonde de retour
- 1 vanne motorisée
- 2 compteurs d'heures
- 1 coffret
- 1 transformateur Fournitures **total Fr. 1 779.—**

Pose exécutée par le Service technique.

Les résultats des bâtiments suivants seront donnés en 1987:

- Ecole de Balaxert
- Ecole d'Aire
- Ecole du Lignon (définitif).

APRÈS LE CYCLE D'ORIENTATION

Par Jean-Frédéric SANDOZ, directeur du Collège du Renard

Lors de la réunion de parents des futurs élèves de septième année du collège du Renard, qui s'est tenue en mars dernier, relativement peu de problèmes relatifs au Cycle d'orientation et à son fonctionnement ont été évoqués. En revanche, l'attention et l'inquiétude de nombreux parents se sont polarisés sur la question des **débouchés offerts aux élèves de 9^e année**, à la fin du Cycle d'orientation.

Certains se sont même fait l'écho de rumeurs plutôt alarmistes selon lesquelles les élèves de 9^e générale éprouveraient les plus grandes difficultés à trouver l'apprentissage de leur choix. L'entrée en section générale ou pratique était ainsi dépeinte comme aboutissant à une impasse, sur le plan de l'avenir des élèves.

Or, la réalité est passablement différente. Il est vrai que de nombreux jeunes, à l'heure actuelle, choisissent de poursuivre des études ou préfèrent entreprendre un apprentissage en école. Les écoles professionnelles, l'Ecole de Culture générale, l'Ecole d'Ingénieurs, l'Ecole supérieure de Commerce ou le Collège de Genève ont ainsi accueilli, (d'après les indications dont nous disposons à la fin du mois de juin 1985, et que nous avons vérifiées en mai 1986), 160 des 207 élèves ayant fréquenté nos classes de 9^e année. Ce sont donc environ huit sur dix de nos élèves de 9^e qui, en juin 1985, ont souhaité poursuivre leurs études, de préférence à une entrée immédiate dans la vie active. 41 élèves entrent en apprentissage et 6 élèves font d'autres projets: séjours à l'étranger, année au pair en Suisse allemande, etc...

Les 41 élèves entrant en apprentissage proviennent des sections suivantes:

9 ^e L :	1 élève	(2% du total des élèves entrant en apprentissage)
9 ^e M :	3 élèves	(7%)
9 ^e S :	2 élèves	(5%)
9 ^e G :	35 élèves	(86%)
Total:	41 élèves	(100%)

Sans doute faudrait-il encore déterminer quels apprentissages ces élèves trouvent. Toujours d'après les renseignements donnés en fin d'année scolaire, voici comment se distribuent les choix des élèves:

I. Entrées en apprentissage

Section d'origine CO SE 1984/85	Nombre d'élèves entrant en apprentissage	Formation professionnelle en 1985/86			Apprentissage dans une administration fédérale (PTT, CFF)
		Type d'apprentissage			
		commercial	technique	autre	
9 L	1	1	-	-	-
9 M	3	1	1	1	-
9 S	2	2	-	-	-
9 G	35	3	13	14	5
9 ACC	-	-	-	-	-
Totaux	41	7	14	15	5

II. Poursuite d'une formation scolaire 1985/1986

Section d'origine CO Se 1984/85	Nombre d'élèves continuant une école	Formation scolaire en 1985/86									
		Collège de Genève	ESC lère	ESC prép.	EIG lère	EIG racc.	Ecoles techniques	ECG	Préapprentissage	Classe d'accueil	Ecoles privées
9 L	39	32	6	1							
9 M	29	11	11	1		3	2			1	
9 S	24	9	8	1	4	2					
9 G	57	-	-	10	-	1	8	36	-	-	2
9 ACC	11	1	1	-	-	-	-	-	3	6	-
TOTAUX	160	53	26	13	4	3	11	38	3	6	3

III. Divers (départs hors du canton)

Classes pré-gymnasiales:	1 élève
9 ^e G :	5 élèves
	6 élèves

Ces tableaux peuvent être complétés par les informations suivantes:

— Nous avons compté dans les **apprentissages commerciaux** les apprentissages de banque, les apprentissages de secrétariat et de bureau, mais **pas** les apprentissages de vente.

A ce sujet, nous nous devons de signaler qu'effectivement, les banques accordent à l'heure actuelle la préférence aux élèves sortant de 9^e L, 9^e S, 9^e M, ou alors engagent des élèves ayant poursuivi leurs études jusqu'au 10^e degré. Mais ce n'est pas une règle aussi absolue qu'on le dit parfois.

— Il y a une nette tendance, à l'heure actuelle, à poursuivre sa scolarité au-delà du 9^e degré. C'est ce qui fait de l'**Ecole de culture générale** un débouché de choix pour certains élèves de 9^e G. Ceux-ci doivent toutefois savoir que le niveau d'exigences de cette école est lointain d'être négligeable. **Seuls des élèves motivés, assidus et appliqués y réussissent.** Les élèves qui suivent les cours de cette école pendant trois ans peuvent y obtenir un **diplôme** intéressant, donnant accès à des formations pour lesquelles un bon bagage scolaire est nécessaire. Par ailleurs, nous constatons que des élèves de 9^e G ont entre autres accès à l'Ecole supérieure de commerce, à l'Ecole d'Ingénieurs et aux écoles techniques ou de métiers.

— Parmi les élèves qui entrent en apprentissage, une forte majorité d'entre eux sortent bel et bien de 9^e générale. Cela devrait faire un sort à la légende selon laquelle les patrons ne veulent pas engager d'apprentis sortant de cette section.

Il me reste à espérer que cette information objective et vérifiée neutralisera certains bruits inquiétants qui courent parmi les parents de nos élèves, actuels ou futurs. Je conclurai en vous adressant tous mes vœux pour l'avenir de vos enfants.

Les travaux de construction de la piscine du Lignon ont été achevés en 1968 et son ouverture a eu lieu au printemps 1969.

Située dans un merveilleux cadre de verdure d'une surface de 25.000 m², ce complexe comprend trois bassins dont l'un aux dimensions olympiques. Fréquemment déjà, des compétitions ont pu s'y dérouler à l'échelon national.

Ouverte depuis le samedi 17 mai jusqu'au 14 septembre prochain, les utilisateurs ont déjà pu faire connaissance avec les quelques changements et diverses modifications apportés aux installations et au fonctionnement afin de mieux répondre aux besoins de notre clientèle.

Un horaire variable

Les heures d'ouverture et de fermeture seront désormais adaptées aux conditions saisonnières et à l'heure d'été qui augmente le temps de loisirs en fin de journée. L'introduction d'un horaire variable permettra de rester à la piscine 1/2 heure plus tard en juin et août, et 1 heure plus tard en juillet.

Ces prolongations seront compensées par une durée d'ouverture réduite en mai et septembre. L'horaire se présentera donc ainsi:

- de 10h00 à 19h30 du 17 mai au 6 juin
- de 09h30 à 20h30 du 7 juin au 27 juin
- de 09h00 à 20h30 du 28 juin au 3 août
- de 09h30 à 20h00 du 4 août au 24 août
- de 10h00 à 19h30 du 25 août au 14 septembre.

Comme précédemment, les entrées ne sont plus admises 30 minutes avant l'heure de fermeture. L'ouverture reste fixée à 11h00 les lundis pour permettre le grand nettoyage hebdomadaire.



PISCINE DE VERNIER



Un bassin rénové

Divers travaux ont été entrepris pour améliorer la qualité des installations. Il s'agit principalement de la réfection du bassin pour non-nageurs dont le fond et les parois sont revêtus d'un élégant carrelage.

Les autres modifications concernent notamment la qualité des pelouses et le dispositif des entrées et sorties.



Un abonnement avantageux

Les nouveaux appareils d'entrée permettent l'introduction d'abonnements périodiques dont les tarifs seront particulièrement avantageux. Un abonnement pour toute la saison sera offert au prix de Fr. 80.— pour les adultes et Fr. 20.— pour les enfants. Un abonnement de demi-saison (8 semaines consécutives) sera également disponible à des conditions intéressantes.

Un prix réduit pour 10 entrées est maintenu. Le coût de l'entrée simple pour adulte est porté à Fr. 4.— pour compenser les avantages offerts par les abonnements. Le prix de l'entrée simple pour enfant reste fixé à Fr. 1.—. Les tarifs seront donc les suivants:

Enfants (jusqu'à 15 ans)

Entrée simple	Fr. 1.—
10 entrées	Fr. 6.—
Demi-saison	Fr. 12.—
Saison	Fr. 20.—

Adultes (dès 16 ans)

Entrée simple	Fr. 4.—
10 entrées	Fr. 24.—
Demi-saison	Fr. 48.—
Saison	Fr. 80.—

L'administration de la piscine est certaine que sa fidèle clientèle appréciera ces diverses améliorations.

ACTIVITÉS SOCIALES

ANNIVERSAIRES.... 90 ans et plus...

Rétrospective du 1er mars au 1er juin 1986

- Madame Elisa TEUSCHER,
av. de Crozet 26, 90 ans le 16 mars.
- Madame Sophie GRANDJEAN,
ch. Philibert-Sauvage 11, 90 ans le 13 avril.
- Madame Adèle MANERA,
ch. Bois-Jacquet 19, 90 ans le 16 avril.
- Madame Elisabeth GIREL,
rue du Village 23, 90 ans le 19 avril.
- Madame Joséphine GENTIZON,
ch. de l'Etang 44, 90 ans le 1er mai.
- Madame Burga DEGIACOMI,
rte de Meyrin 99, 95 ans le 4 mai.
- Monsieur Charles DETRUCHE,
av. des Libellules 4, 90 ans le 7 mai.
- Madame Verena MENZI,
rue du Grand-Bay 16, 90 ans le 30 mai.
- Madame Juliette FREHNER,
ch. de la Crotte-au-Loup 12, 90 ans le 31 mai.

Bien que n'habitant plus la Commune, Madame Emma EMMENEGGER a été fleurie par les autorités communales pour ses 90 ans; c'était à la Maison de Loëx, le 17 avril.

UN CENTENAIRE

Monsieur Johann WALKER,
ch. de l'Ecu 17A, 100 ans le 22 mai.

Une visite était prévue par Monsieur CHILLIER au domicile de Monsieur WALKER pour le jour de ses 100 ans. Malheureusement, Monsieur WALKER a dû être hospitalisé à l'Hôpital de Gériatrie et c'est là-bas qu'il a fêté son magnifique anniversaire. Monsieur VOLERY lui a rendu visite à l'hôpital et lui a apporté vœux et fleurs de la part des autorités de la commune.



60 ans de mariage:

Monsieur et Madame Marcel et Marthe LEUTHOLD, domiciliées au 53, av. du Lignon, fêtaient le 29 mai leurs 60 ans de mariage.

Malheureusement, quelque temps auparavant, Madame devait être conduite à l'Hôpital de Gériatrie et la fête attendue n'a pas pu avoir lieu. D'entente avec la famille, nous attendons le retour de Madame à son domicile pour venir chez eux marquer ce bel anniversaire.

RESTAURANTS
SCOLAIRES
DE
VERNIER

Reprise : le 25 août 1986

Ouverts à tous les enfants
d'âge scolaire

SALUT
SALUT
SALUT

Renseignements : tél. 96.41.96
96.56.79

SALUT
LES
MECS

★ ★ ★

IMPORTANT!

Les Restaurants scolaires de Vernier fournissent les repas dans quatre points de distribution de la commune, les lundi, mardi, mercredi et vendredi, pendant la période scolaire et **dès le 1^{er} jour de la rentrée** (lundi 25 août).

Les parents peuvent inscrire l'enfant, non seulement d'une manière permanente, mais également **de façon ponctuelle** pour quelques jours, une ou deux fois, en cas d'absences brèves, de courtes hospitalisations, etc., de la maman.

★ ★ ★

LES CONSEILS du B.P.A.

20.000 ACCIDENTS LORS DU BRICOLAGE

«Cognée à la maison ne nécessite point de bûcheron», mais souvent, les artisans occasionnels se retrouvent à l'hôpital, constate le Bureau suisse de prévention des accidents bpa. C'est pourquoi ce Bureau recommande à tous les amateurs de travaux manuels de veiller à leur propre sécurité.

Les heures de loisirs augmentent, le bricolage est de plus en plus prisé, mais nombre de ces artisans à temps partiel sont malheureusement victimes d'accidents. Le Bureau suisse de prévention des accidents bpa chiffre les accidents lors du bricolage à 20.000 par an, pour environ un million de bricoleurs qui fournissent une prestation de travail de 140 millions d'heures (correspondant au travail de quelque 75.000 ouvriers à plein temps).

On relève, parmi les causes principales d'accidents: 50% de coupures, 25% de chutes d'une échelle ou d'un échafaudage. Souvent, des connaissances insuffisantes sur le maniement des appareils et outils, le manque de temps, la fatigue ou l'improvisation donnent lieu à des accidents.



VERNIER SUR

ROCK 1986

VERNIER SUR ROCK 1986

Troisième édition, une croissance exponentielle, «**VERNIER SUR ROCK**» prend sa place et s'affirme. A l'affiche d'octobre des groupes étrangers confirmés et en juin un moment pour découvrir le rock inspiré par la latitude Nord 46°15 qui est la nôtre.

Deux grands concerts rock

Le vendredi 3 et le samedi 4 octobre, de 20h à 2h, à la Salle des Fêtes du Lignon: concert de deux groupes finalistes de notre concours, et de deux groupes étrangers de niveau international.

DIAPORAMA «LE LOOK ROCK A GENÈVE»

Ce diaporama sera projeté le vendredi 3 et le samedi 4 octobre, à la salle des Fêtes du Lignon, pendant les changements des groupes sur scène.

CINEMA ROCK «PIÈGE A FLICS»

Le samedi 4 octobre à 24h, à la salle des Fêtes du Lignon, projection sur grand écran et son stéréo du film d'Othenin-Girard «Piège à Flics».

CONCOURS DE GRAPHISME ROCK

Vendredi 26 septembre à 18h, sous le Patio du Centre commercial du Lignon, vernissage de l'exposition de graphisme «L'Expression Rock»; remise des prix aux artistes vainqueurs. Cette exposition restera sous le Patio jusqu'au jeudi 2 octobre. Elle sera ensuite installée à la salle des Fêtes du Lignon pendant les concerts.

Les bulletins d'inscription pour ce concours peuvent être demandés au 96 92 66.



★ ★ ★

FÊTE DU 1^{er} AOÛT



Les autorités et les sociétés communales vous convient à prendre part à la fête nationale du 1^{er} Août qui, cette année aura lieu sur le

MAIL du LIGNON

Dès 18 heures, chacun est cordialement invité à participer à l'agape populaire, agrémentée par un concert de la Fanfare municipale de Vernier.

Des pots souvenir, soupe, saucisses grillées, fromage, frites, etc. et boissons seront à disposition.

Les aînés, rentiers AVS de la commune de Vernier, sont cordialement invités à se joindre à cette manifestation. Des tables seront réservées à leur intention, le pot souvenir, soupe et thé leur seront gracieusement offerts.

INSCRIPTIONS, pour recevoir le bon-invitation, dans les clubs d'aînés ou à la Mairie de Vernier.

A 20h15 (après la sonnerie des cloches) la **partie officielle** de cette commémoration, dont l'horaire a été modifié à titre d'essai avec l'introduction de l'heure d'été.

Nous espérons ainsi permettre aux jeunes et moins jeunes «artificiers amateurs» de pratiquer leurs talents pyrotechniques sans perturber la brève partie officielle.

Au terme de celle-ci, un cortège aux lampions, dans la Cité, conduit par la Fanfare municipale et les Majorettes de Vernier.

BAL GRATUIT animé par l'orchestre «**UNITED**» (6 musiciens) avec en intermède le feu d'artifice «**FÉERIE AU LIGNON**» et le feu de joie traditionnel.

Nous vous recommandons la vente de l'insigne du 1^{er} Août et demandons à chacun de réserver bon accueil aux vendeurs.

Les autorités municipales et les sociétés communales espèrent vous rencontrer nombreux à cette fête et vous invitent à embellir nos villages et cités en pavoisant fenêtres et balcons.

L'usage des pétards, fusées, grenouilles, etc., est strictement interdit pendant la manifestation officielle et nous vous recommandons la plus grande prudence lors de leur emploi à proximité de personnes ou d'immeubles.